



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BRETAGNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R53-2020-012

PUBLIÉ LE 27 JANVIER 2020

Sommaire

préfecture de région /

R53-2020-01-24-005 - 2020 01 24 -Avenant convention expérim CGF DRFIP François-Xavier LORRE (1 page)	Page 3
R53-2020-01-24-004 - 2020 01 24 Avenant convention expérim CGF DRFIP Bertrand RIGOLOTT (1 page)	Page 5
R53-2020-01-24-006 - 2020 01 24 Avenant convention expérim CGF DRFIP Véronique CHARLOTT (1 page)	Page 7

préfecture de région

R53-2020-01-24-005

2020 01 24 -Avenant convention expérim CGF DRFIP
François-Xavier LORRE

Avenant 1 à la convention de délégation de gestion relative à l'expérimentation d'un centre de gestion financière.

Le présent avenant modifie la convention de délégation de gestion relative à l'expérimentation d'un centre de gestion financière signée le 8 janvier 2019 entre la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Finistère, représentée par son Directeur, M. François-Xavier LORRE et la Direction Régionale des Finances Publiques de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine, représentée par Mme Sophie LOPEZ, Administratrice Générale des Finances Publiques, Directrice du Pôle Gestion Publique.

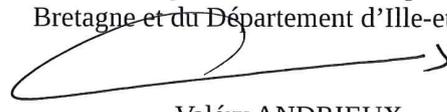
En raison de la suppression du programme 0333 « moyens mutualisés des administrations déconcentrées », et l'ajout du programme 0354 « Administration territoriale de l'Etat », **l'article 1^{er} de la convention précitée est modifié comme suit :**

En application du décret du 14 octobre 2004 susvisé et dans le cadre de sa délégation d'ordonnancement secondaire, le délégant confie au délégataire, en son nom et pour son compte, dans les conditions ci-après précisées, l'exécution d'opérations d'ordonnancement des dépenses relevant des programmes :

Programmes	Libellés
104	Intégration et accès à la nationalité française
135	Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat
147	Politique de la ville
157	Handicap et dépendance
177	Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables
183	Protection maladie
303	Immigration et asile
304	Inclusion sociale et protection des personnes
354	Administration territoriale de l'Etat
723	Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat

Fait, à Quimper

Le 31 décembre 2019

Le délégant	Le Délégataire
<p>Le Directeur départemental de la cohésion sociale Du Finistère</p>  <p>François-Xavier LORRE Ordonnateur secondaire délégué par délégation du Préfet du Finistère en date du 31 décembre 2019</p>	<p>Le Directeur par intérim du pôle gestion publique Direction régionale des finances publiques de Bretagne et du Département d'Ille-et-Vilaine</p>  <p>Valéry ANDRIEUX Administrateur des Finances Publiques</p>
<p>Visa du Préfet du Finistère</p>  <p>Pascal LELARGE</p>	<p>Visa de la Préfète de la Région Bretagne Préfète d'Ille-et-Vilaine</p>  <p>Michèle KIRRY</p> <p>24 JAN. 2020</p>

préfecture de région

R53-2020-01-24-004

2020 01 24 Avenant convention expérim CGF DRFIP
Bertrand RIGOLOTT

Avenant 1 à la convention de délégation de gestion relative à l'expérimentation d'un centre de gestion financière.

Le présent avenant modifie la convention de délégation de gestion relative à l'expérimentation d'un centre de gestion financière signée le 8 janvier 2019 entre la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Côtes d'Armor, représentée par son Directeur, M. Bertrand RIGOLOTT et la Direction Régionale des Finances Publiques de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine, représentée par Mme Sophie LOPEZ, Administratrice Générale des Finances Publiques, Directrice du Pôle Gestion Publique.

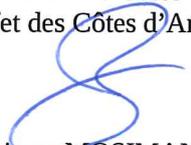
En raison de la suppression du programme 0333 « moyens mutualisés des administrations déconcentrées », et l'ajout du programme 0354 « Administration territoriale de l'Etat », **l'article 1^{er} de la convention précitée est modifié comme suit :**

En application du décret du 14 octobre 2004 susvisé et dans le cadre de sa délégation d'ordonnancement secondaire, le délégant confie au délégataire, en son nom et pour son compte, dans les conditions ci-après précisées, l'exécution d'opérations d'ordonnancement des dépenses relevant des programmes :

Programmes	Libellés
104	Intégration et accès à la nationalité française
135	Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat
147	Politique de la ville
157	Handicap et dépendance
177	Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables
183	Protection maladie
303	Immigration et asile
304	Inclusion sociale et protection des personnes
354	Administration territoriale de l'Etat
723	Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat

Fait, à **RENNES**

Le **24 JAN. 2020**

<p>Le délégant</p> <p>Le Directeur départemental de la cohésion sociale des Côtes d'Armor</p>  <p>Christophe BUZZI</p> <p>Ordonnateur secondaire délégué par délégation du Préfet des Côtes d'Armor en date du 13 janvier 2020</p>	<p>Le Délégué</p> <p>Le Directeur par intérim du pôle gestion publique Direction régionale des finances publiques de Bretagne et du Département d'Ille-et-Vilaine</p>  <p>Valéry ANDRIEUX</p> <p>Administrateur des Finances Publiques</p>
<p>Visa du Préfet des Côtes d'Armor</p> <p>Préfet des Côtes d'Armor</p>  <p>Thierry MOSIMANN</p>	<p>Visa de la Préfète de la Région Bretagne</p> <p>Préfète d'Ille-et-Vilaine</p>  <p>Michèle KIRRY</p>

préfecture de région

R53-2020-01-24-006

2020 01 24 Avenant convention expérim CGF DRFIP

Véronique CHARLOT

Avenant 1 à la convention de délégation de gestion relative à l'expérimentation d'un centre de gestion financière.

Le présent avenant modifie la convention de délégation de gestion relative à l'expérimentation d'un centre de gestion financière signée le 8 janvier 2019 entre la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne, représentée par son Directeur, M. Michel ROUSSEL et la Direction Régionale des Finances Publiques de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine, représentée par Mme Sophie LOPEZ, Administratrice Générale des Finances Publiques, Directrice du Pôle Gestion Publique.

En raison de la suppression du programme 0333 « moyens mutualisés des administrations déconcentrées », et l'ajout du programme 0354 « Administration territoriale de l'Etat », **l'article 1^{er} de la convention précitée est modifié comme suit :**

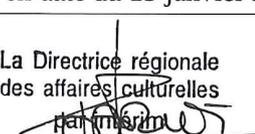
En application du décret du 14 octobre 2004 susvisé et dans le cadre de sa délégation d'ordonnancement secondaire, le délégant confie au délégataire, en son nom et pour son compte, dans les conditions ci-après précisées, l'exécution d'opérations d'ordonnancement des dépenses relevant des programmes :

Programmes	Libellés
131	Création
175	Patrimoines
180	Presse et médias
224	Transmission des savoirs et démocratisation culturelle
334	Livres et industries culturelles
354	Administration territoriale de l'Etat
723	Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l'Etat

Fait, à **RENNES**

Le **24 JAN. 2020**

Le

Le délégant	Le Délégataire
La Directrice Régionale par intérim des Affaires Culturelles de Bretagne, Véronique CHARLOT Ordonnatrice secondaire déléguée par délégation de la Préfète de la Région Bretagne Préfète d'Ille-et-Vilaine en date du 13 janvier 2020	Le Directeur par intérim du pôle gestion publique Direction régionale des finances publiques de Bretagne et du Département d'Ille-et-Vilaine  Valéry ANDRIEUX Administrateur des Finances Publiques
La Directrice régionale des affaires culturelles 	Visa de la Préfète de la Région Bretagne Préfète d'Ille-et-Vilaine  Michèle KIRRY

Véronique CHARLOT